

# CIRCUIT DE L'IMPRIME (y compris 4<sup>ème</sup> div)

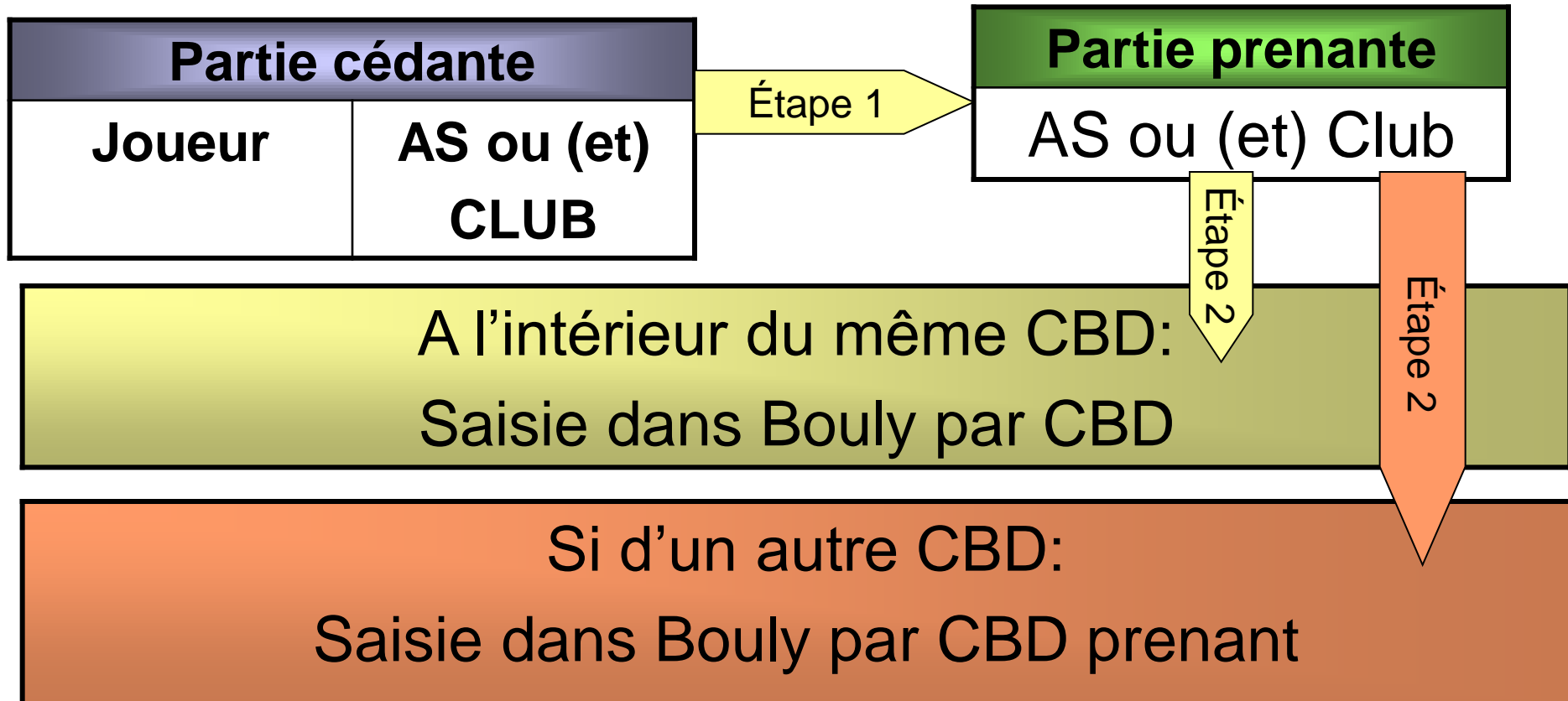
Téléchargeable sur le site FFBSB

## CONDITIONS PREMIERES

Une mutation doit :

Étape n°1 : Faire l'objet d'un accord signé entre le joueur et son AS ou son club d'appartenance. (AS ou club = partie cédante)

Étape n°2 : Elle doit être acceptée et signée par l'AS ou le club d'accueil.  
(As ou club d'accueil = partie prenante)



# INFORMATION et VALIDATION

## Systeme BOULY

(Les étapes décrites ci-dessous sont simultanées, principe de déclarations des équipes 2<sup>ème</sup> D)

Saisie par le CBD (prenant)  
Des coordonnées des instances concernées

Étape 3

Informations automatiques via Bouly  
A ces instances (CBD =>CR=>FFSB)

Étape 4

Validations par les instances concernées  
Suivant l'ordre ci-dessus

Étape 5

Enregistrement FFSB et accord édition de licence

Étape 6

Informations FFSB aux instances de la validation  
Facturation par FFSB coût de la mutation au CBD Cedant